

LA MARESCHALE

Convention Salle Annuelle 2018-19

VOTRE OCCUPATION REGULIERE DE SALLE

Pour les associations culturelles et les collectifs d'artistes, La Mareschale Maison de Quartier Culturelle et Artistique d'Aix-Encagnane met à disposition une salle pour l'exercice d'une activité régulière sur l'année, après accord de La Direction et signature de la convention. Faites une demande officielle sur direction@lameschale.com / 06.77.08.86.45 présentant votre projet.

Des créneaux pour votre activité seront établis selon les disponibilités de notre planning des salles, La Mareschale accueillant chaque saison une cinquantaine d'associations. Votre activité peut apparaître dans notre brochure annuelle, sur notre site, et dans les mailings en fonction de l'actualité de la structure. **Vous devez communiquer largement pour pouvoir démarrer votre activité sereinement avec un bon noyau de participants.**

SALLE POUR COURS COLLECTIFS

7€/heure + adhésion annuelle 16€ à La Mareschale *obligatoire pour vous et pour chacun de vos participants.

Pas d'activités les jours fériés et vacances scolaires, sauf cas exceptionnel sur demande, au cas par cas, et avec l'accord de La Direction.

SALLE POUR COURS INDIVIDUEL

3,5€/heure + adhésion annuelle 16€ à La Mareschale *obligatoire pour vous et pour chacun de vos participants.

Pas d'activités les jours fériés et vacances scolaires, sauf cas exceptionnel sur demande, au cas par cas, et avec l'accord de La Direction.

A FOURNIR AVEC LA CONVENTION

Attestation responsabilité civile + statuts de votre association + acquittement de l'adhésion + lire notre Charte + récupérer des relevés d'heures mensuels.

LOGISTIQUE

Pour votre activité en journée, la clé de la salle est à récupérer à l'accueil, et **pour les activités du soir ou du week-end** vous aurez à faire un double des clés à vos frais.

***La Mareschale peut utiliser les visuels de vos activités** pour la valorisation de votre association dans le cadre de la promotion de la maison de quartier.

***Le non-respect des règles** de la convention, de la facturation, du lieu, de la charte et de l'état d'esprit de La Mareschale entraînerait une **rupture de cette convention à effet immédiat**.

Toute annulation de cours doit être signalée 48h à l'avance, vous devez prévenir également vos participants. Une fiche **relevé d'heures** vous sera fournie à compléter et à remettre à La Direction tous les mois pour la facturation. ***Vous devez faire apparaitre** le logo et l'adresse La Mareschale sur vos documents (papier et web) pour toute activité exercée dans ce lieu. **Les salles étant polyvalentes**, merci de composer avec le mobilier déjà en place, laissez l'endroit propre en partant, veillez à refermer fenêtres et portes.

Très occasionnellement La Mareschale peut réquisitionner votre salle selon les besoins de ses événements, vous en seriez averti bien en avance et un cours de rattrapage serait mis en place pour votre activité.

ETHIQUE

Prenez connaissance de La Charte La Mareschale et participez à la vie associative de La Maison de Quartier. Un rendez-vous annuel avec les associations est prévu dans l'année pour faire le point et envisager des participations à nos événements ! **Partage, échanges, convivialité**, tels sont les principes de la structure qui fonctionne en partie grâce à une équipe de bénévoles que vous pouvez rejoindre à tout moment.

ASSOCIATION OU COLLECTIF (AUTRE)	TELEPHONE EMAIL ADRESSE	SALLE OCCUPEE	JOUR ET HEURES OCCUPATION DE SALLE

Cette convention vaut engagement de votre part sur l'année, acceptation du règlement, respect des lieux et de la facturation.

SIGNATURES DES 2 PARTIES + Lu et approuvé



La Mareschale 27 avenue de Tübingen 13090 Aix-en-Provence

04.42.59.19.71 lamareschale@hotmail.com <https://lamareschale.com/>